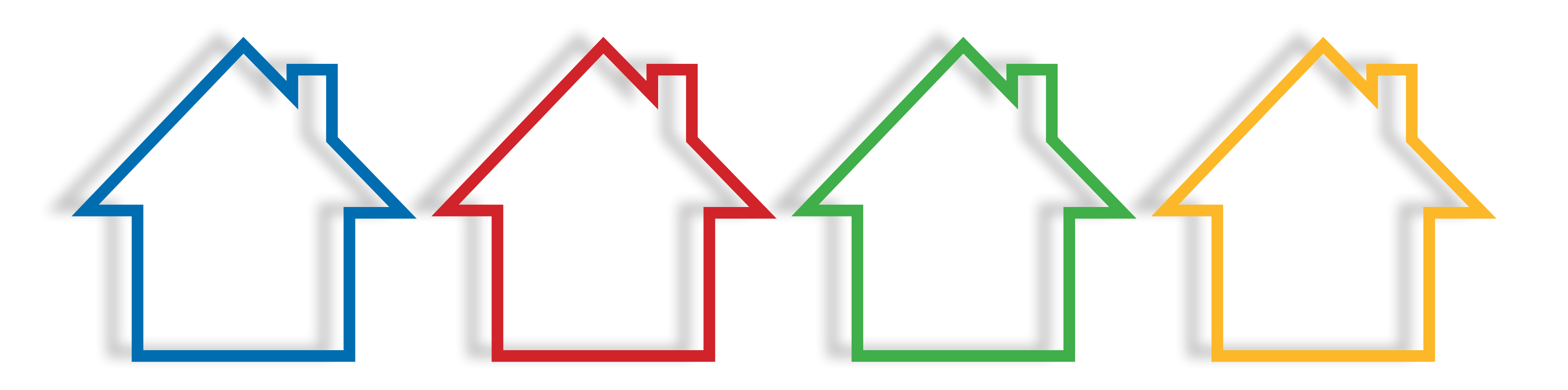




FICHE D'INFORMATION À L'INTENTION DES PARENTS

Volet 2 - Les options résidentielles



LES OPTIONS RÉSIDENTIELLE

La *Fiche d'information à l'intention des parents* porte sur différents sujets susceptibles d'intéresser les proches des personnes vivant une déficience intellectuelle ou un trouble envahissant du développement. Elle a été préparée en complément du *Guide adapté de l'usager*, qui offre aux personnes desservies par le CRDITED du Saguenay–Lac-Saint-Jean une information simple et concise sur les services qu'ils peuvent obtenir.

Le présent document est le deuxième volet touchant le domaine résidentiel.

Volet 1. La transition résidentielle
Volet 2. Les options résidentielles

Les renseignements contenus dans le présent document offrent un portrait global des options résidentielles, soit pour un premier déménagement ou en contexte de réorientation résidentielle. De nombreux aménagements sont possibles afin de tenir compte de toutes les particularités de la personne dont il faut prendre soin. Le moment venu, un éducateur spécialisé ou un travailleur social saura vous guider vers le type de ressource le plus approprié aux besoins de la personne qui vous est chère.

Il est possible que certaines options résidentielles ne soient pas disponibles dans votre secteur.

UN CHOIX PERSONNALISÉ ET TRANSITOIRE

La personne intégrée dans l'une ou l'autre des ressources résidentielles sera évaluée régulièrement afin de s'assurer que ce choix convient toujours à ses besoins et à ses attentes. Le cas échéant, à la suite de l'acquisition d'une plus grande autonomie ou, au contraire, d'une perte d'autonomie, de problèmes de santé ou de comportement, la personne sera dirigée vers un autre type de ressource résidentielle.

Les usagers vieillissants affectés par d'importants problèmes de santé pourront être accueillis dans un centre d'hébergement de soins de longue durée (CHSLD). Il existe toujours un milieu d'hébergement dépendamment des besoins de la personne dans les différentes étapes de sa vie.

Exemples :

- Jonathan vit depuis deux ans au service régional d'appartement éducatif. Constatant ses progrès, son éducateur spécialisé lui propose de louer un appartement de son choix dans la communauté. Ensemble, ils analysent ses besoins et son budget afin de faire le meilleur choix possible.

- Laurie vit dans une résidence intermédiaire depuis six mois. La responsable de la résidence éprouve de plus en plus de difficultés à gérer les troubles de comportement de la jeune femme : elle va dans la chambre des autres usagers la nuit et fait une crise majeure chaque fois que la responsable intervient. À la suite d'une rencontre avec les parents de Laurie, l'éducateur ou le travailleur social propose que celle-ci soit dirigée vers une résidence intermédiaire, où elle aura un encadrement sécuritaire et approprié à ses besoins.

LES OPTIONS RÉSIDENTIELLES

Les options résidentielles regroupent plusieurs types de ressources qui se différencient par des services et un soutien adaptés au degré d'autonomie des usagers, ainsi qu'à la complexité de leurs besoins.

Cinq options résidentielles sont présentées dans ce document :

1) Appartement autonome
2) Chambre et pension
3) Service régional d'appartement éducatif
4) Les ressources non institutionnelles (RNI) :
a) Ressource de type familial (RTF)
b) Ressource intermédiaire (RI)
5) Ressource résidentielle à assistance continue (RRAC)

1. APPARTEMENT AUTONOME

Clientèle : L'usager souhaitant vivre en appartement qui, à la suite d'une évaluation de ses habiletés, est considéré comme apte à vivre seul ou en mesure d'atteindre l'autonomie nécessaire à la réalisation de son projet.

Milieu de vie : L'appartement autonome est offert dans un immeuble d'appartements privé ou dans un HLM (habitation à loyer modique).

Location : L'usager est signataire du bail.
L'usager est entièrement responsable de l'organisation de son milieu de vie (biens et meubles).

Soutien : L'usager peut être aidé dans sa recherche d'appartement par un éducateur spécialisé du CRDITED du Saguenay–Lac-Saint-Jean, un travailleur social du centre de santé et de services sociaux (CSSS) ou un proche.
L'éducateur, par le biais du plan d'intervention, identifie les besoins et les objectifs de l'usager afin de favoriser la réussite de son projet (cuisiner, faire le ménage et la lessive, etc.).

2. CHAMBRE ET PENSION

Clientèle : L'usager autonome ayant besoin d'un léger soutien pour l'organisation de sa vie quotidienne.
Milieu de vie : L'option chambre et pension relève de l'entreprise privée.
Différentes formules existent selon les besoins de l'usager : chambre seulement, chambre avec accès à des pièces communes, repas, entretien des vêtements et de la chambre, surveillance de jour et de nuit, distribution de la médication, etc.
Location : L'usager est responsable de l'entente de location ou du bail, s'il y a lieu.
Soutien : L'usager peut être aidé dans sa recherche de chambre et pension par un éducateur spécialisé du CRDITED du Saguenay–Lac-Saint-Jean, un travailleur social du CSSS ou un proche.
L'éducateur, par le biais du plan d'intervention, identifie les besoins et les objectifs de l'usager pour favoriser la réussite de son projet (ménage, développement de plus d'autonomie, etc.).

3. SERVICE RÉGIONAL D'APPARTEMENT ÉDUCATIF

Clientèle : Au moment où l'usager et sa famille font le choix d'une orientation vers un appartement autonome, l'intervenant du CRDITED peut leur proposer une intégration préalable à l'appartement éducatif. Le but est de proposer un épisode de services répondant aux besoins actuels de l'usager, en lien avec le développement ou le perfectionnement des habiletés de vie en appartement autonome identifiées au plan d'intervention.

Milieu de vie : Le service d'adaptation et réadaptation en contexte d'intégration résidentielle du CRDITED du Saguenay–Lac-Saint-Jean offre aux personnes un service spécialisé visant le développement des habiletés et de l'autonomie pour la vie en appartement. L'appartement éducatif permet de parfaire les connaissances et les habiletés pour la réalisation du projet de vie de « vivre en appartement ».

Soutien : Des éducateurs sont présents à l'appartement sept jours par semaine.

Contribution financière : La contribution financière de l'usager est déterminée par le Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en trouble envahissant du développement du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

4. LES RESSOURCES NON INSTITUTIONNELLES (RNI)

Les ressources non institutionnelles sont des résidences de type familial ou intermédiaire. Les responsables des RNI offrent aux usagers un cadre de vie familial. Elles sont liées par une entente de service avec le CRDITED du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Les services de soutien et d'assistance offerts par une ressource de type familial ou une ressource intermédiaire sont : entretenir le milieu de vie, assurer le confort et la sécurité, préparer et assurer le service de repas, entretenir les vêtements et s'assurer que l'usager a une hygiène adéquate. La ressource doit également effectuer les acquisitions nécessaires à l'usager, assurer la gestion de l'allocation pour ses dépenses personnelles et faire l'inventaire de ses biens, le soutenir et l'assister dans les activités de la vie courante, établir un cadre de vie et lui favoriser l'accès aux activités organisées par elle-même ou la communauté. Elle a aussi la responsabilité d'assurer un suivi adéquat de l'ensemble des services de santé et des services sociaux nécessaires à l'usager, d'assurer la protection contre les abus, d'assurer une présence de qualité, de favoriser l'intégration dans le milieu de vie et le développement d'une vie sociale active et adéquate, de collaborer avec les différents intervenants en lien avec l'usager, de collaborer avec l'établissement et de favoriser le maintien des liens de l'usager avec sa famille, s'il y a lieu, et avec les personnes significatives pour lui.

Soutien d'adaptation-réadaptation : L'éducateur spécialisé élabore un plan d'intervention qui cible les besoins de la personne (santé, soins personnels, responsabilité, relations interpersonnelles, communication, travail, loisirs, etc.).

Contribution financière : La contribution financière de l'usager est réglementée par l'État, selon les revenus et l'âge de l'usager.

4 A) RESSOURCE DE TYPE FAMILIAL (RTF)

Clientèle : L'usager, enfant ou adulte, nécessitant des soins et un encadrement.

Milieu de vie : Famille d'accueil : une ou deux personnes qui accueillent chez elles un maximum de neuf enfants et qui s'engagent à favoriser une relation de type parental se rapprochant le plus possible d'un contexte de vie familial.
Résidence d'accueil : une ou deux personnes qui accueillent chez elles un maximum de neuf adultes que le CRDITED du Saguenay–Lac-Saint-Jean leur confie et qui s'engagent à leur fournir un milieu de vie se rapprochant le plus possible d'un milieu de vie adulte.

4 B) RESSOURCE INTERMÉDIAIRE (RI) ET RESSOURCE INTERMÉDIAIRE JEUNESSE (RIJ)

Clientèle : L'usager, enfant ou adulte, nécessitant des soins et un encadrement constants.

Milieu de vie : Une ou deux personnes qui accueillent chez elles ou dans une maison dont elles sont propriétaires ou locataires, un maximum de neuf adultes que le CRDITED du Saguenay-Lac-Saint-Jean leur confie. Les responsables de la RI leur assurent un milieu de vie adapté à leurs besoins et leur dispensent des services de soutien ou d'assistance requis par leur condition.

5 A) SERVICE RÉSIDENTIEL SPÉCIALISÉ EN MILIEU SUBSTITUT

Ce service offre à la personne ayant des besoins nécessitant une intervention soutenue, un milieu résidentiel spécialisé adapté avec un encadrement clinique assumé par l'établissement.

5 B) SERVICE INTENSIF D'ADAPTATION/RÉADAPTATION EN MILIEU RÉSIDENTIEL SPÉCIALISÉ POUR DES PERSONNES PRÉSENTANT UN TROUBLE GRAVE DU COMPORTEMENT

Ce service permet d'évaluer et d'intervenir de manière intensive auprès de la personne présentant un trouble du comportement afin de la stabiliser et de la réorienter vers un milieu de vie le plus naturel possible.

DES SOLUTIONS PERSONNALISÉES

Les options résidentielles qui vous ont été présentées dans les pages précédentes font partie des réseaux publics ou privés. Voici trois propositions qui font appel à votre réseau personnel.

- La chambre et pension chez une personne de confiance (famille ou amis). Votre fils ou votre fille peut continuer de bénéficier de votre soutien tout en vivant à l'extérieur du domicile familial.
- Le logement contigu. Votre fils ou votre fille habite un appartement voisin du vôtre ou de celui de personnes de votre entourage à qui vous faites confiance. Selon les besoins, cette personne peut accepter de l'accompagner dans ses tâches quotidiennes.
- La maison bigénérationnelle. Votre fils ou votre fille habite la même maison que vous, mais dans un appartement indépendant. Il peut s'agir d'un sous-sol aménagé, d'un duplex ou d'un jumelé. Ce choix lui permet de vivre seul tout en bénéficiant de votre soutien au besoin.

POUR EN SAVOIR PLUS

Le document ***Du rêve à la réalité*** présente douze modèles de milieux de vie alternatifs, douze histoires. Il est un mode d'emploi pour le développement de milieux de vie novateurs et sécuritaires (direction, Diane Milliard; rédaction, Guylaine Boucher. Montréal : Association du Québec pour l'intégration sociale, 2010, 162 p.) et un outil réalisé pour répondre aux besoins de parents qui cherchent de nouvelles formules résidentielles.

BIBLIOGRAPHIE :

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX, *Cadre de référence des ressources intermédiaires*, avril 2001, 80 pages.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX, *La pratique professionnelle et la ressource de type familial – Guide d'orientation,* avril 2003, 89 pages.

Gazette officielle du Québec, 28 décembre 2011, *143e année*, no 52.

CRDI DE QUÉBEC, *Le continuum résidentiel*, juin 2006.